



## La FAE ne baissera pas les bras : il faut une entente substantielle

**Montréal, le 3 juin 2010** – La Fédération autonome de l'enseignement (FAE) va poursuivre la bataille afin d'améliorer vraiment les conditions de travail des 32 000 enseignantes et enseignants qu'elle représente et d'obtenir un véritable soutien pour tous les élèves en difficulté.

### Aucune entente de principe avec la FAE

Depuis quelques jours, il a été abondamment question d'une entente de principe intervenue avec le gouvernement dans le secteur de l'éducation. **Cette entente ne concerne pas la FAE.** Pour l'heure, nous n'avons conclu aucune entente et nous poursuivons la négociation.

### Des apparences trompeuses

Il ne faut pas se laisser berner par de faux gains de négociation ni par des apparences trompeuses. À l'analyse des informations dont nous avons eu copie, il en ressort que hormis la diminution de la taille des groupes d'élèves en 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> secondaire ainsi que l'accès plus rapide à des contrats à temps partiel aux secteurs des jeunes, de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes, rien dans cette entente ne saurait constituer une base sérieuse de règlement. D'autant qu'**elle consacre, pour les cinq prochaines années, le statu quo** pour l'ensemble de la convention collective et néglige la prise en compte de très nombreux problèmes auxquels est confronté quotidiennement le personnel enseignant et dont les victimes sont aussi les milliers d'élèves en difficulté et tous les autres qui ne peuvent recevoir l'enseignement auquel ils pourraient s'attendre. Après quatre années de décret, cinq ans à attendre d'autres améliorations, c'est trop long et, surtout, c'est inacceptable. C'est là le message que nous ont livré unanimement les représentantes et représentants des membres.

### Aucune garantie de résultats

Les baisses de ratio au primaire, présentées comme un gain substantiel, avaient déjà fait l'objet d'un engagement ministériel dans le plan *L'école, j'y tiens!* Dans les faits, on est donc très loin d'un gain réel ou de l'introduction de mesures inédites pas plus qu'on ne répond aux problèmes existants de l'éducation des adultes où la notion de ratio demeure inexistante. On peut bien convenir de la création de comités pour formuler d'éventuelles recommandations sur les correctifs à apporter, mais somme toute, cet examen n'offre aucune garantie de résultats.

### Une porte ouverte à l'intégration massive

Par ailleurs, les dispositions en lien avec les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) n'apportent aucune solution véritable aux problèmes de l'intégration. Au contraire, elles sont de nature à favoriser l'intégration des élèves avec des troubles envahissants du développement (TED), des troubles graves du comportement (TGC) ou des troubles relevant de la psychopathologie (TP) au détriment de la classe spéciale.

2...

Ce qui pourrait ouvrir la voie à une plus grande intégration avec les difficultés que cela comporte et que nous avons maintes fois évoquées autant pour les enseignantes et enseignants que pour l'ensemble des élèves. Mettons aussi les faits dans leur contexte réel : les 20 M\$ pour les élèves ayant des troubles du comportement se traduisent en réalité par un montant moyen de 6000 \$ par école! C'est bien peu pour assurer une pondération, organiser des classes de répit ou mettre en place des mesures de soutien.

### **La précarité aménagée**

On peut reconnaître que certaines dispositions sont positives pour faciliter l'accès à un contrat pour les enseignantes et enseignants précaires. Des mesures qui répondent d'ailleurs partiellement à plusieurs des demandes formulées par la FAE. C'est toutefois trop peu pour véritablement diminuer la précarité. On aménage la précarité plutôt que de s'attaquer à la cause du problème et d'assurer une réelle sécurité d'emploi. Par ailleurs, plusieurs enseignantes et enseignants quittent la profession parce que les conditions d'exercice conduisent un grand nombre à l'épuisement professionnel et à la détresse psychologique. On évite de le reconnaître et d'agir.

« Il n'y a aucune raison de pavoiser. Ce que le gouvernement nous a jusqu'ici proposé demeure en lien avec un objectif comptable : le respect de son cadre budgétaire. Cela se traduit par des aménagements plutôt que par de réelles solutions pour améliorer la tâche excessivement lourde des profs et pour faciliter un apprentissage de qualité pour tous les élèves! Y a-t-il un engagement réel du gouvernement à investir dans le secteur le plus important d'une société, c'est-à-dire l'éducation? Malgré toute la vigueur que nous consacrons à valoriser l'éducation publique, le gouvernement ne nous a pas encore fait la démonstration de son engagement et affiche toujours par ses propositions sa méconnaissance de la réalité scolaire. Pour nous, il y a là une absence de vision du développement social. Le décrochage, autant des enseignantes et enseignants que des élèves, représente un coût social bien plus élevé que ce qu'il peut en coûter à résoudre dès maintenant les problèmes auxquels nous faisons face. C'est pourquoi nous demeurons déterminés à poursuivre la négociation et notre lutte pour en arriver à une entente satisfaisante et convenable », de déclarer Pierre St-Germain, président de la FAE.

### **La grève des enseignantes et enseignants de la FAE le 8 juin**

Le 8 juin, les membres des syndicats affiliés à la FAE exerceront une journée de grève pour défendre le droit à une éducation de qualité et pour signifier au gouvernement que le statu quo dans les conditions de travail des enseignantes et enseignants et dans les services aux élèves n'est pas une option.

La FAE regroupe neuf syndicats de l'enseignement qui représentent quelque 32 000 enseignantes et enseignants (le tiers du personnel enseignant au Québec) du préscolaire, du primaire, du secondaire, du milieu carcéral, de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes ainsi que le personnel scolaire des écoles Peter Hall et du Centre académique Fournier.

– 30 –

Source : Fédération autonome de l'enseignement  
 Renseignements : Armand Dubois, conseiller aux communications  
 Téléphone : 514 666-7763, poste 296 – bureau  
 514 910-1754 – cellulaire